

Règlement du concours de 2026 : Nos aubois ont du talent

La société Div Consulting organise en collaboration avec un groupe de projet étudiant GEA de l'IUT de Troyes, un concours de talents étudiants, intitulé : **Nos aubois ont du talent**. Cet événement se déroulera ,devant un jury composé de 5 membres et un public.

ARTICLE 1 : Participants

La participation au concours est gratuite et ouverte aux étudiants de la région Grand-Est.
(Les mineurs doivent envoyer leurs autorisation parentale)

- ★ Les candidats peuvent se présenter **individuellement** ou en **groupe**.
-

ARTICLE 2 : Conditions de participation

Les talents retenus pour l'édition 2025 sont :

★ Musique :

- Interprétation ou création d'un chant ou d'une musique instrumentale
- Durée : 2 à 5 minutes
- Les candidats doivent apporter leurs propres instruments

★ Danse :

- Présentation d'une chorégraphie ○ Durée : 3 à 5 minutes

★ Vidéaste :

- Présentation d'un court-métrage ou d'une vidéo réalisée par le candidat
- Durée : 1 à 5 minutes

★ Humour :

- Sketch, scène jouée, mime, stand up...
- Durée: 1 à 5 minutes

★ Magie/Cirque :

- Magie, jonglage, acrobaties etc...
- Durée: 1 à 5 minutes

Pièces à fournir pour l'inscription :

- ★ **Données personnelles** : adresse e-mail, numéro de téléphone, adresse postale, prénom, nom et âge.
- ★ **Autorisation parentale** : Chaque mineur doit envoyer les document remplie et signé.
- ★ **Extrait de leur talent** : clip vidéo, vidéo ou audio. **Format recommandé pour les clips** : DCP (Digital Cinéma Package) pour garantir la compatibilité avec les équipements de projection du cinéma

Adresse pour envoyer les candidatures :

Toutes les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante :
nosauboisontdutalent@gmail.com

ARTICLE 3 : Sélection des candidats

★ **Présélection :**

Un comité évaluera l'ensemble des dossiers soumis et retiendra **20 Candidates** en fonction des critères suivants :

- Dossier complet : Données personnelles, texte de présentation, extrait de talent (vidéo/audio) et données personnelles, autorisation parentale.
- Qualité artistique jugée satisfaisante.

Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les critères établis seront éliminés.

★ Sélection finale :

Parmi les 20 présélectionnés, **15 candidats** seront choisis pour participer au concours le jour de l'événement.

- Les sélections seront basées sur une grille d'évaluation prédéfinie.
- Les décisions du comité sont finales et ne peuvent faire l'objet d'un recours.

Communication des résultats :

Les candidats retenus seront contactés dans un délai de **7 jours** suivant la sélection. Une absence de réponse sera considérée comme un refus de participation.

ARTICLE 4 : Déroulement de l'événement

Présentations scéniques :

★ Chaque candidat disposera de **10 minutes au total** sur scène :

- **5 minutes maximum** pour sa prestation artistique.
- **5 minutes pour les commentaires et délibérations du jury.**

★ Projection en arrière-plan :

- Les clips, vidéos ou extraits envoyés par les candidats seront projetés sur grand écran pendant leur prestation, pour permettre au jury et au public d'évaluer leur travail sous tous ses aspects.
 - Tous les fichiers projetés doivent être envoyés au format **DCP** avant le **1er mai 2025** à l'adresse : **nosauboisontdutalent@gmail.com**
-

ARTICLE 5 : Le jury

Le jury sera composé de **5 membres** qualifiés. Ils évalueront les candidats selon une grille d'évaluation précise basée sur :

- ★ Originalité et créativité.
 - ★ Maîtrise technique.
 - ★ Impact artistique.
 - ★ Présentation scénique.
-

ARTICLE 6 : Garanties et engagements des candidats

★ Droit à l'image et communication :

- Les candidats autorisent l'utilisation de leur nom, visage, et prestations dans le cadre de la communication de l'événement sur les réseaux sociaux, sites internet et autres supports promotionnels.
- Les candidats acceptent d'être photographiés et filmés pendant l'événement.

★ Droit d'auteur :

- Les candidats garantissent être les auteurs uniques des œuvres présentées et s'engagent à respecter les droits d'auteur (SACEM, SACD).
- Toute œuvre plagiée ou contenant des éléments diffamatoires, racistes, ou portant atteinte à l'intégrité physique ou morale sera disqualifiée.

★ Utilisation des œuvres :

- Les candidats acceptent la diffusion de leur œuvre sur les plateformes de communication de l'événement.
-

ARTICLE 7 : Présence obligatoire

La présence des candidats sélectionnés est **obligatoire** aux deux étapes :

- ★ Lors des sélections (dates précisées ultérieurement).
- ★ Le jour du concours fin mai (dates précisées ultérieurement).

Les candidats doivent se rendre à l'événement par leurs propres moyens. Un planning des passages sera communiqué avant l'événement.

ARTICLE 8 : Responsabilités

★ Matériel :

- L'organisation décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel des candidats.

★ Transport et accidents :

- Les frais de transport sont à la charge des candidats.
 - L'organisation n'est pas responsable des blessures ou accidents survenus pendant l'événement.
-

ARTICLE 9 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.